



L'ESTIMATION DU COUT SOCIAL ET FINANCIER DE LA VIOLENCE CONJUGALE EN EUROPE : SEIZE MILLIARDS D'€ PAR AN

Par René Begon, chargé de projet en éducation permanente au CVFE

Une étude financée par l'Union européenne (programme DAPHNE II 2006) estime le coût social et financier de la violence conjugale dans l'ensemble de l'Europe des 25 à 16 milliards d'€ par an. Si cette estimation paraît cohérente, les extrapolations proposées pays par pays paraissent plus contestables.

Dans le cadre du projet européen DAPHNE II 2006 (prévention des violences envers les enfants, les adolescents et les femmes), une étude a été menée, en partenariat par quatre pays (France, Espagne, Danemark et Hongrie), pour estimer le coût financier de la violence conjugale dans l'ensemble de l'Europe des 25¹. C'est une société française, Psytel, qui a coordonné et rédigé l'étude, en collaboration avec des organismes spécialisés des pays partenaires.

¹ *Estimation du coût des violences conjugales en Europe (IPV EU_Cost)*, Rapport scientifique, Programme DAPHNE II-2006, publié en 2009, 54 pages.

La méthodologie très complexe de ce travail sur les statistiques ne pouvant être détaillée ici, on se contentera de donner une idée générale de la démarche, en privilégiant plutôt l'explication des résultats. L'étude s'est basée sur les statistiques européennes existantes, ainsi que sur des enquêtes nationales sur la violence conjugale.

Quatre catégories de coûts

A partir des quelques études réalisées entre 1998 et 2004 en Europe sur le coût de la violence conjugale (Finlande, Suède, Grande-Bretagne, France), l'étude a commencé par distinguer quatre catégories de coûts :

- Coûts directs médicaux : les urgences, les hospitalisations, les soins en médecine générale et psychiatrie, la consommation médicamenteuse ;
- Coûts directs non médicaux : le recours à la justice (civile, pénale), l'administration pénitentiaire, les activités de police ;
- Coûts des conséquences directes : l'hébergement d'urgence, le logement, les allocations diverses, le paiement des arrêts de travail ;
- Coûts des conséquences indirectes : les pertes de production dues aux arrêts de travail, à l'absentéisme, aux décès, aux incarcérations et les coûts des viols et des blessures graves.

Ensuite, après avoir réalisé une étude de référence pour la France, un système d'extrapolation a été mis au point sur base d'une série d'indicateurs dont les différents PIB (produit intérieur brut), de façon à fournir une hypothèse de coût pour chacun des 25 pays.

Enfin, une série d'entretiens avec des experts de terrain (écoutantes de centres d'appel téléphoniques, directrices de centres d'hébergement, directrice d'un observatoire départemental de lutte contre les VC, policier responsable d'un service de prévention criminelle) afin de déterminer quels sont les principaux types de coûts à prendre en considération et quels sont les dispositifs publics les plus efficaces pour venir en aide aux victimes.

Au niveau européen : un coût de 16 milliards d'€ par an

L'ordre de grandeur du coût des violences conjugales pour l'Europe des 25 s'élève à 16 milliards d'€ par an, ce qui fait 33€ par an et par habitant. Ce montant correspond à une moyenne entre une hypothèse basse de 12 milliards d'€ par an et une hypothèse haute de 20 milliards d'€ par an.

Pour donner un exemple plus précis, l'estimation du même coût pour la France est de 2,5 milliards d'€ par an. Ce coût est ventilé de la manière suivante :

- Coût des soins de santé : 483 millions d'€ (20% du total) ;
- Coût justice et police : 235 millions d'€ (20% du total) ;
- Coût des aides sociales : 120 millions d'€ (5% du total) ;
- Coût économique (pertes de production) : 1099 millions d'€ (44% du total) ;
- Coûts humains (viols et blessures) : 535 millions d'€ (22% du total).

Il en ressort que le coût économique (nommé ci-dessus « coût des conséquences indirectes ») est de loin le plus important (44% du total) et que les coûts en soins de santé et les coûts humains ont une ampleur voisine (respectivement 20 et 22% du total).

L'extrapolation réalisée pour la Belgique donne un total de 439,45 millions d'€, qui se ventile comme suit :

- Soins de santé : 81,47 millions d'€ ;
- Justice et police : 53,58 millions d'€ ;
- Protection sociale : 16,3 millions d'€ ;
- Coûts économiques : 288,1 millions d'€.

L'étude conclut assez logiquement que « *les conséquences économiques des violences conjugales en Europe sont lourdes* » et aussi que « *le coût des violences conjugales se mesure en dizaine de milliards d'€ par an, tandis que les budgets annuels des programmes de prévention de ces violences se mesurent en dizaines de millions d'€ par an, soit dans un rapport de 1 à 1000* »².

Une étude fiable ?

Cependant, on peut mettre un bémol à la question de la fiabilité de l'estimation. Les auteurs reconnaissent que leur étude n'est pas une compilation de statistiques nationales qui la plupart du temps n'existent pas ou ne sont pas comparables. C'est une estimation virtuelle. Jusque là, tout le monde peut-être d'accord. En fait, cette étude aboutit à une estimation globale du coût européen de la violence conjugale obtenue en extrapolant les résultats de l'étude française pour l'année 2006.

C'est à partir de là que le bât blesse quelque peu, car l'étude part de l'hypothèse implicite que la répartition des coûts de la violence conjugale est structurée partout en Europe comme en France. Or, rien n'est moins sûr puisqu'il n'existe pas de statistiques comparables d'un pays à l'autre. Donc, autant on peut être d'accord avec l'idée d'une fourchette globale du coût de la violence conjugale, autant il est délicat de faire confiance aux extrapolations réalisées pour chacun des 24 autres pays européens.

² *Op. cit.*, page 8.

En toute hypothèse, la meilleure solution consisterait sans doute à ce qu'une étude globale soit coordonnée par l'Union européenne et son institut statistique Eurostat (ou par l'Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, qui est basé à Vilnius en Lituanie).

Des mesures suggérées par les experts

Les experts rencontrés par les auteurs de l'étude ont fait un certain nombre de suggestions pour améliorer l'approche politique de la violence conjugale :

- Systematiser la mesure du phénomène des violences conjugales (VC) en encourageant la création d'appareils statistiques dans tous les pays de l'UE ;
- Mettre en place des actions d'éducation à l'égalité entre femmes et hommes dès l'enseignement primaire ;
- Rendre la justice plus active : « une reconnaissance sociale et judiciaire des violences commises et des préjudices subis est une condition importante de la reconstruction rapide des individus » ;
- Débuter rapidement un travail de réparation : les associations de terrain sont habilitées à « expliquer les violences de genre, leur dimension sociétale, <à procurer> un accompagnement individuel, une aide concrète pour trouver un logement et un emploi » ;
- Sensibiliser et former les professionnels (magistrats, policiers, personnel médical, travailleurs sociaux) au repérage rapide et au traitement de la violence conjugale pour aider les victimes à sortir de l'engrenage ;
- Modifier les législations nationales si nécessaire : faire de la VC un délit spécifique, déléguer la parentalité à la mère en cas de VC, encadrer mieux le principe de solidarité financière des conjoints, modifier les pratiques d'attribution du domicile, signaler les antécédents judiciaires des hommes violents ;
- Faire de l'hébergement des victimes une priorité par la création de lieux sécurisés et par la mise en place de règles prioritaires d'attribution de logements sociaux aux victimes ;
- Réorienter les flux budgétaires en investissant davantage dans l'action de la justice et dans la formation des professionnels³.

Conclusion

Le principal intérêt du rapport scientifique *Estimation du coût des violences conjugales en Europe* est de fournir un ordre de grandeur pour caractériser le coût entraîné par la violence conjugale. Première observation : ce coût se chiffre

³ *Op. cit.*, pages 41-43.

en milliards d'€ par an, alors que les programmes de prévention de ces violences se mesurent en dizaines de millions d'€ (dans un rapport de 1 à 1000).

Le rapport conclut que « *les conséquences économiques des violences conjugales en Europe sont lourdes* »⁴. Dès lors, il faut « *continuer les actions visant à éradiquer les violences conjugales en Europe en ajoutant l'argument économique à la liste des arguments éthiques et juridiques* »⁵.

Eu égard à leur coût (comparé à l'ordre de grandeur de la violence conjugale), les programmes de prévention ont, selon le rapport, une utilité élevée : « *En se fixant un objectif raisonnable et limité de baisse de la prévalence des violences conjugales en Europe (par exemple 20 %) durant le programme Daphné III (2008-2013), l'étude montre qu'en augmentant de 1€ le budget des politiques de prévention des violences conjugales, nous pouvons économiser 87€ de coût global, dont 30€ de coûts directs* »⁶.

Autre conclusion : « *Un accroissement des budgets de la justice (pour une meilleure coordination entre justice pénale, civile, services de police et associations de terrain) devrait entraîner rapidement des économies substantielles, notamment du côté des dépenses de santé, du fait de la reconstruction beaucoup plus rapide des victimes une fois les violences reconnues et traitées socialement et judiciairement* »⁷.

Ces conclusions intéressantes doivent néanmoins être nuancées d'un bémol, non pas en ce qui concerne l'ordre de grandeur global de l'estimation, mais plutôt pour ce qui est de la validité des extrapolations réalisées pour les 25 pays européens sur la base d'une étude économique de la seule situation française.

⁴ *Op. cit.*, page 8.

⁵ *Ibidem.*

⁶ *Ibidem.*

⁷ *Ibidem.*

**L'estimation du coût social et financier de la violence conjugale
en Europe : seize milliards d'€ par an**

Collectif contre les violences familiales et l'exclusion (CVFE asbl) : 11, rue Maghin - 4000 Liège

Publications (analyses et études) : www.cvfe.be

Contact : Roger Herla - rogerherla@cvfe.be – 0471 60 29 70

Avec le soutien du Service de l'Education permanente de la Communauté française et de la Région wallonne